

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 145

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 9 QUINQUIES

Compléter l'alinéa 37 par les mots :

« aux personnes mentionnées au premier alinéa. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.